

10 ans de la Convention européenne du paysage en Suisse

Une première évaluation des effets

Fiona Riggs, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

Journée Nature et paysage de l'OFEV « Construire ensemble l'avenir »

30.11.2023 9h30-16h30

Atelier

Participants

- Office fédéral de l'environnement (OFEV)
- Office fédéral du développement territorial (ARE)
- Aménagement du territoire: EspaceSuisse
- Niveau cantonal
- Niveau local
- Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage

La Convention européenne du paysage (CEP)



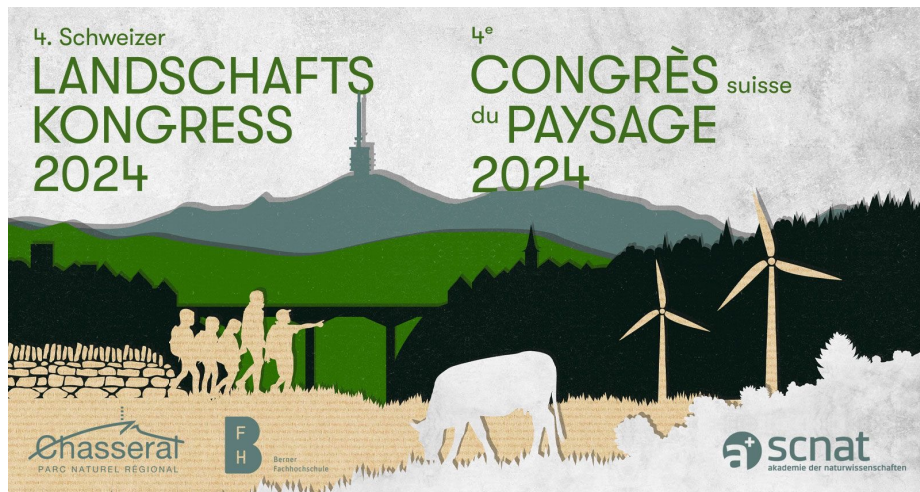
Éléments clés de la CEP

- **Définition:** le paysage comme « ...une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » (art. 1a)
- **Politique du paysage** (art. 5b et 5d)
- **Participation** (art. 5c)
- **Sensibilisation** (art. 6A)
- **Formation et éducation** (art. 6B)
- **Identification et qualification** (art. 6C, 6D)

> Conclue le 20 octobre 2000

> Entrée en vigueur pour la Suisse le **1^{er} juin 2013**

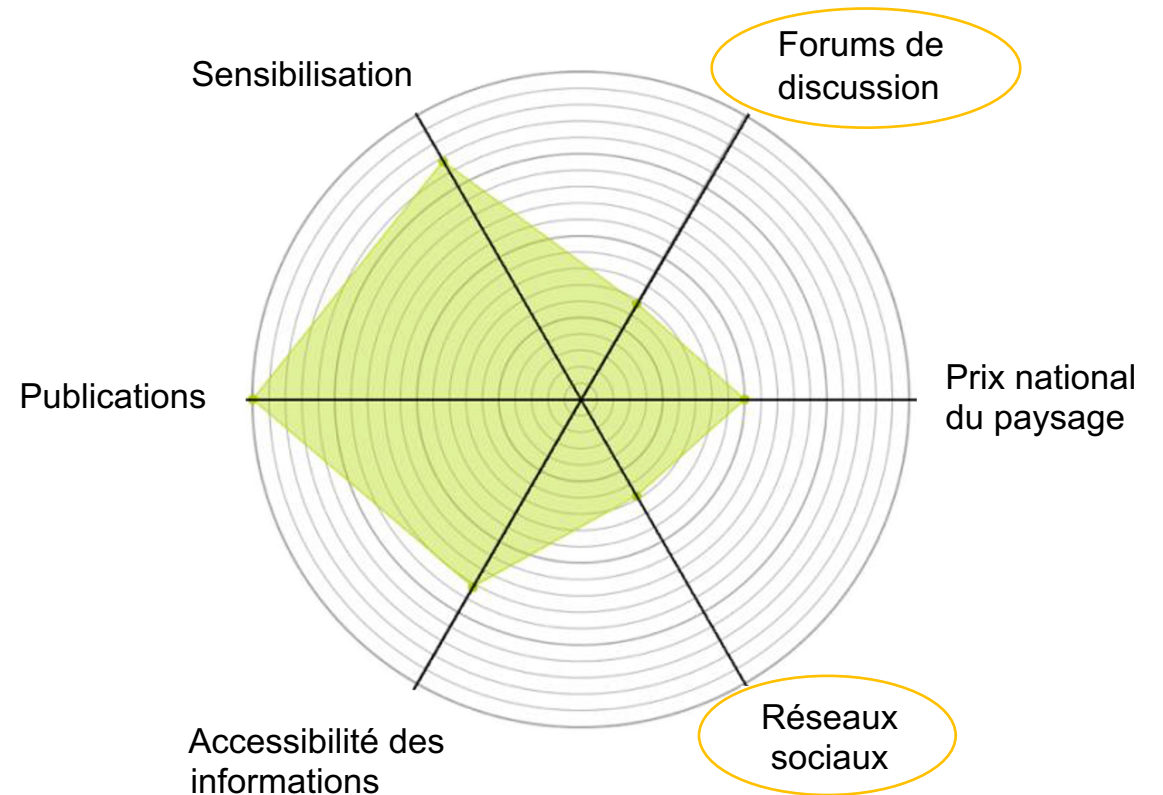
Participation et sensibilisation (art. 5c, 6A)



SCNAT 2023

Participation du public

« en tant qu'individu, on est pratiquement impuissant... »



Formation et éducation (art. 6B)



Un ruisseau revitalisé traversant une zone urbaine offre des possibilités de jeu pour les enfants et un habitat pour les plantes et les animaux.

LES PAYSAGES – UN SUJET IMPORTANT POUR L'ÉCOLE.

Résultats

Promotion de la formation des professionnels

1

Programmes de formation pluridisciplinaires

2

Promotion des thèmes liés au paysage dans les universités et les hautes écoles

2

Promotion des thèmes liés au paysage dans l'enseignement scolaire

1

Identification et qualification (art. 6C, 6D)

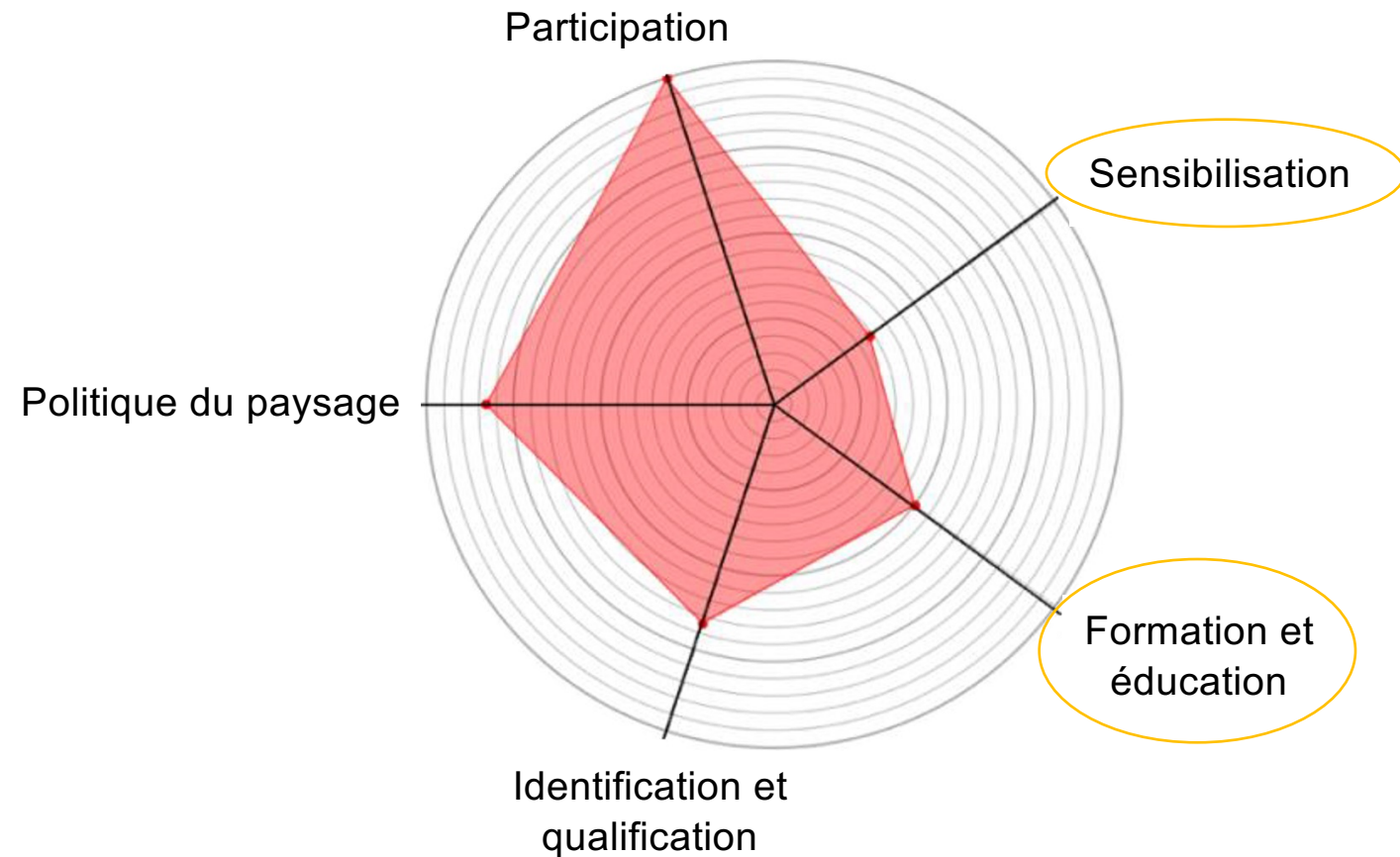


Objectifs de qualité paysagère généraux	Objectifs de qualité pour paysages spécifiques
 <p>1. <i>Encourager la diversité et la beauté des paysages en Suisse</i></p>	 <p>8. <i>Paysages urbains – densifier en visant la qualité et en garantissant des espaces verts</i></p>
 <p>2. <i>Renforcer le paysage en tant que facteur d'implantation</i></p>	 <p>9. <i>Paysages périurbains – arrêter la progression du mitage, aménager les franges urbaines</i></p>
 <p>3. <i>Aménager l'utilisation du sol de manière adaptée au site</i></p>	 <p>10. <i>Paysages à dominance rurale – accorder la priorité à l'utilisation adaptée au site</i></p>
 <p>4. <i>Réaliser les interventions avec soin, en visant la qualité</i></p>	 <p>11. <i>Paysages de haute montagne – conserver le caractère naturel</i></p>

OFEV 2020, 2022

10 ans de la Convention européenne du paysage

- Rôle pionnier en Suisse
- Des actions sont visiblement nécessaires dans certains domaines



Merci beaucoup !



Fiona Riggs

Ancienne stagiaire à la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage
Etudiante du master « Changing Societies: Migration - Resources – Conflict » à l'Université de Bâle

Etude: « Bilanz der Wirkung der Europäischen Landschaftskonvention in der Schweiz zwischen 2013 und 2022 »
<https://www.sl-fp.ch/de/stiftung-landschaftsschutz-schweiz/dokumentation/studien-52.html>